

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 04 FEVRIER 2010**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le quatre février deux mille dix, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2010

Date d'affichage : 29 janvier 2010

Présents: MM Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Nathalie COPPOLANI, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Jacques FLEURANT, Marie-Pierre GUILLAS, Barbara de MONTBRON, Serge TORLINI, Karine SERGENT, Marie-Sophie BOTHOREL, Philippe MOUNIER, Guy PETITPIERRE.

Absents: Me Nezha ROUGIER, Virginie COSSEVIN, Maylane BACCAM, M Pierre VENAYRE

Pouvoirs : M Dominique STANCHIERI donne pouvoir à Mme Nathalie COPPOLANI

M Jérôme GOYALLON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.
Le procès verbal de la séance du 10 décembre 2009 est ensuite approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur Olivier MOLANT, adjoint aux finances, présente et commente le compte administratif de l'exercice 2009 qui fait ressortir les éléments ci-joints (tableau annexe 1).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Maire se retire. Monsieur Guy PETITPIERRE prend la présidence. Au regard des éléments énoncés, il propose de voter favorablement le compte administratif 2009 et tenant compte des perspectives 2010 en matière de finances communales, il insiste sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement au budget 2010.

Le compte administratif est voté à l'unanimité. Le Maire remercie l'adjoint aux finances, la commission finances et le personnel communal.

2 – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat (tableau annexe 2) comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009 : 270 069,15€

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP2010 (c/1068) : **173 164,07€**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **96 905,08€**

3 – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures,
- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009,
- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés,
et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4– ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

La commune est propriétaire d'un logement de type 2, vacant depuis le 1^{er} novembre 2009, situé 100 rue nationale à La Jarne.

Le maire propose de l'attribuer à un agent récemment recruté au service technique dans le cadre d'un contrat aidé.

Un bail de six ans sera établi. Le loyer mensuel s'élèvera à 250 euros. Le locataire s'acquittera des charges courantes et de la taxe d'habitation. Chaque année, la commune lui refacturera la redevance des ordures ménagères.

Vote à l'unanimité

5– REVISION D'UN LOYER COMMUNAL

Le loyer du logement communal sis 12 bis rue de l'église doit être révisé le 1^{er} février 2010. La révision des loyers se fait en fonction de l'indice trimestriel de référence qui est publié chaque trimestre par l'INSEE. Cette année, il entraîne une augmentation de 2.38%.

Loyer actuel : 433,78€

Moyenne associée:

2^{ème} trimestre 2009 = 1529,50

2^{ème} trimestre 2008 = 1494,00

$$\frac{433.78€ \times 1529.50}{1494.00} = 444,09€$$

Nouveau Loyer : 444,09€

Vote à l'unanimité

6– REGIME INDEMNITAIRE « Indemnité d'Exercice des Missions »

Par délibération en date du 07 octobre 1999 et du 25 mai 2005, le conseil municipal a voté le principe de l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions aux agents de la filière administrative.

Pour permettre au Maire d'attribuer cette indemnité aux agents qui pourraient en bénéficier, il convient d'étendre le principe de l'attribution de l'IEM à l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire de la commune conformément au tableau annexé.

Vote à l'unanimité

7- MAISON CARDIN

Par délibération en date du 29 juin 2009, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le principe de l'acquisition à l'amiable d'une propriété bâtie cadastrée AA 205 pour une surface de 1750m² et AA 206 pour une surface de 682m², sise rue Vivonne à La Jarne, appartenant aux Consorts CARDIN, au prix de 535 000€ et a autorisé le Maire à rechercher un emprunt au meilleur taux pour la réalisation de cet achat.

Après négociations, par courrier en date du 14 octobre 2009, en conformité avec l'évaluation des domaines en date du 03 juillet 2009, M^e GAIRE, notaire à Chatelaillon, nous a informés que les Consorts CARDIN acceptent la vente au prix de 500 000€ hors frais.

Début janvier 2010, une partie de l'immeuble s'est effondrée. Le 29 janvier 2010, les Consorts CARDIN ont proposé de signer un compromis de vente dont les clauses seront définies en fonction des conditions de prise en charge éventuelle par leur assurance.

A ce jour, les démarches entreprises permettent d'envisager, pour le prix d'achat ci-dessus, une annuité de remboursement de 41000€ sur 20 ans pour un emprunt de 550 000€.

Monsieur Philippe MOUNIER qui s'interroge sur le bien fondé de cet achat sans projet établi, s'oppose à l'acquisition de cette maison.

Monsieur Eric VILLETTE explique que l'aménagement de cette maison qui ne pouvait pas être prévu dans le programme pluri annuel de travaux, ne pourra être envisagé que lors du prochain mandat.

Madame Karine SERGENT demande si la vente des parcelles lieu dit « fief Girard sud » servira à acquérir cette maison.

Le Maire rappelle que le produit de la vente des parcelles lieu dit « fief Girard sud » est prévu pour construire les locaux de la nouvelle cantine et de la crèche.

Il ajoute que les taux sur le marché sont très compétitifs et permettent d'envisager un emprunt à un taux très peu élevé pour acheter cette propriété. Enfin, l'opportunité d'acquérir à proximité de la mairie ne se renouvellera pas.

Au vu de ces éléments, après avoir débattu, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cet immeuble et à rechercher les conditions optimales pour contracter l'emprunt proposé ci-dessus.

8- COMMISSION PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local Urbanisme, le maire propose de constituer une commission d'une douzaine de personnes composée d'élus, de conseillers intéressés et de deux personnes extérieures.

La commission serait donc composée comme suit :

M Guy COURSAN	Maire
M Jérôme GOYALLON Président de la commission	Adjoint délégué à l'urbanisme et au développement Durable
Me Annie MERVEILLEUX	Adjoint
Me Nathalie COPPOLANI	Adjoint
M Eric VILLETTE	Adjoint
M Olivier MOLANT	Adjoint
M Jacques FLEURANT	Membre élu
Me Marie Pierre GUILLAS	Membre élu
M Serge TORLINI	Membre élu
Me Marie Sophie BOTHOREL	Membre élu
M Philippe MOUNIER	Membre élu
M Gérard GAUBIN	Membre consultant
M Sylvain BIRONNEAU	Membre consultant

Vote à l'unanimité

9– SUBVENTION CCAS

Afin de permettre au CCAS de voter son budget 2010 début février, le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le versement d'une subvention identique à celle versée en 2009, soit une subvention d'un montant de 12000 euros.

Vote à l'unanimité

10– COMITE DES FETES- FESTIVAL « Les Mercredis Ecléctiques de la Jarne »

Le Comité des fêtes projette l'organisation d'un festival de musique du 21 avril au 7 juillet 2010 à la salle Mélusine à raison d'un concert par semaine tous les mercredis à 19h00. La salle Mélusine ayant une scène réversible, les concerts pourraient avoir lieu en intérieur ou en extérieur. D'une durée d'une heure à une heure et demie avec un petit entracte, ils seraient organisés sous la forme d'un café théâtre avec buvette.

Les groupes ou formations qui se produiront sont amateurs ou professionnels. Motivés par ce projet, ils joueront, soit gratuitement, soit pour de faibles cachets ou encore en acceptant seulement une indemnité de déplacement.

Ce projet, que le président du Comité des fêtes a présenté lors de la réunion Maire Adjointes du 26 janvier 2010 a reçu un accueil très favorable.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles pour soutenir ce projet.

Vote à l'unanimité

11– RECONQUETE DU PAYSAGE- « Journée Plantation »

Cette année, elle aura lieu le 06 mars 2010. 135 arbres seront plantés. Tous les enfants présents recevront un arbre à repiquer. L'école est associée à la manifestation. 21 arbres fruitiers correspondant aux 21 enfants nés sur la commune en 2009 seront plantés dans le verger situé à côté de la salle Mélusine.

Le coût de cette action s'élève à 6561,52€TTC. La région la subventionne à raison de 4630,00€HT. La CDA prend en charge 578,75€HT. La part de la commune s'élève à 1352,77€TTC.

Vote à l'unanimité

Monsieur Jacques FLEURANT alerte le conseil sur la prolifération des chenilles processionnaires du pin et informe ses collègues de l'existence de deux prédateurs naturels que sont la mésange et le coucou. Madame Barbara de MONTBRON propose d'informer la population lors d'un prochain bulletin d'info.

12– QUESTIONS DIVERSES

Après un rappel historique concernant l'origine de cette décoration, Monsieur Philippe MOUNIER invite le Conseil Municipal à participer à l'assemblée générale du Comité de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur de la Rochelle qui se tiendra à la salle Mélusine le 13 février à 10h00.

A cette occasion, Madame CHANDOUINEAU-GIRARDET recevra les insignes d'officier de la légion d'honneur au cours d'une cérémonie qui se déroulera au monument aux morts. A l'issue de la cérémonie, la commune offrira un vin d'honneur dans la salle des mariages et un repas auquel le Maire est invité sera ensuite servi à la salle Mélusine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 22 h 45

Le secrétaire de séance,
Jérôme GOYALLON

Le Maire,
Guy COURSAN